

DEC211570DRH

Décision portant nomination de M Laurent BERNARD aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent BERNARD, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, responsable adjoint du service des ressources humaines de la délégation Ile-de-France Villejuif est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 19 avril 2021 au 18 avril 2022.

Sa mission a pour objet de piloter et d'animer les réseaux cadres.

Article 2

Du 19 avril 2021 au 18 avril 2022, M. Laurent BERNARD, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19/04/21

Le Président-directeur général
Antoine Petit

